

FR

lalux⁺
ASSURANCES-VIE



easyLIFE Study Cover

easyLIFE Study Cover

Préparez l'avenir de vos enfants dès maintenant !

Vous souhaitez réserver le meilleur avenir à vos enfants. Pour leur permettre de réaliser leurs rêves, accéder aux études de leur choix ou démarrer un projet, vous pouvez prévoir dès maintenant l'épargne nécessaire à leurs projets grâce à une solution simple, sans formalité médicale.

easyLIFE Study Cover est une assurance Vie qui associe prévoyance et sécurité et qui vous permet de :

- garantir l'avenir de votre enfant quoi qu'il arrive
- mettre à sa disposition une enveloppe financière à un moment précis de sa vie.

LALUX-VIE, LE CHOIX DE LA SÉRÉNITÉ

- Le premier assureur Vie au Grand-Duché
- La solidité financière d'un assureur de référence
- Un actionariat solide, constitué de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE et de Spuerkeess, qui vous offre une sécurité maximale
- Un partenaire stable et à taille humaine
- Sous contrôle du Commissariat aux Assurances, l'autorité du secteur



DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE AGENT

Grâce à son expertise, votre agent se tient à votre disposition. Il vous fournira un conseil personnalisé et répondra à toutes vos questions.

EN UN CLIN D'ŒIL

RENDEMENT

Le capital que vous épargnez pour votre enfant bénéficie d'un taux garanti minimum. Un taux supplémentaire de Participation aux Bénéfices est fixé annuellement en fonction des résultats de la société et de l'évolution des taux d'intérêts des marchés financiers.

EN CAS DE DÉCÈS

En cas de décès, LALUX prend en charge les primes d'assurances restantes gratuitement et la rente initialement prévue est versée à votre enfant au moment défini dans le contrat.

Le paiement des rentes trimestrielles est déjà garanti après 5 ans.

Si toutefois, vous décédez lors des 5 premières années du contrat, le capital décès est limité à la somme des primes versées et est payé immédiatement. Ainsi, votre épargne n'est jamais perdue.

PRIMES

- Vous décidez librement du montant que vous souhaitez garantir pour l'avenir de votre enfant.
- La rente trimestrielle dont il bénéficiera dépend de la prime que vous versez. Vous connaissez donc dès le départ le montant minimum de la rente qui sera payée à l'échéance du contrat.
- Vous pouvez également opter pour un paiement mensuel qui s'intègre facilement à votre budget.

PAIEMENT

À l'échéance, l'enfant reçoit chaque trimestre une rente pendant 5 ans dont le montant est défini au début du contrat. Vous choisissez vous-même l'âge à partir duquel votre enfant recevra cet apport financier.

DÉDUCTIBILITÉ FISCALE

- Les primes sont déductibles fiscalement (article 111 L.I.R.).
- Le montant déductible est fixé à 672 € par an, par membre du ménage. Il peut même atteindre 45 % de la prime investie, en fonction de vos revenus.

CONDITION

Le contrat doit avoir une durée de minimum 10 ans.

Vous n'avez pas besoin d'un dossier médical. Ainsi, les formalités de souscription sont simplifiées et réglées en quelques minutes.

DON'T WORRY
be happy

9, rue Jean Fischbach | L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-1 | groupeLL@lalux.lu

www.lalux.lu